



PRIX DE L'ACÉTYLENE 2019

REGLEMENT

ARTICLE 1 - Objectif

L'association des Concepteurs Lumière et Eclairagistes (ACE) organise la 8^{ème} édition des « Prix de l'ACÉtylène 2019 »

L'objectif de ce concours est de récompenser des concepteurs lumière ayant réalisé des mises en lumière pérennes allumées entre le 1^{er} septembre 2017 et aujourd'hui.

La thématique de ce concours est libre.

ARTICLE 2 - Destinataire

Le dossier de candidature devra identifier les partenaires de la réalisation, le concepteur, le maître d'ouvrage, le BET, l'entreprise d'installation, les fournisseurs de matériels, etc.

La propriété intellectuelle de la réalisation devra être clairement identifiée.

ARTICLE 3 - Attribution

5 prix seront attribués :

- **Prix de la conception lumière extérieure et paysager** : projet concernant principalement l'éclairage d'un espace public (la présence d'un travail de mise en valeur du bâti peut être intégrée au projet mais ne doit pas être l'objet principal).
- **Prix de la conception lumière « mise en valeur du patrimoine bâti »** : projet concernant exclusivement l'éclairage d'un ouvrage ou d'un bâtiment.
- **Prix de la conception lumière intérieure**
- **Prix du jeune concepteur lumière** : cette catégorie est ouverte aux candidats de moins de 35 ans au 1^{er} janvier 2019 et récompense une œuvre pérenne ou éphémère.
- **Prix « petit budget »** : budget de travaux de mise en lumière de moins de 70 000 euros HT. (ce budget comprend les terminaux, les réseaux, le contrôle, la pose et la mise en service).

Les lauréats seront récompensés par la communication de leur projet.

L'ACE souhaite, par le biais de ces prix, communiquer autour du projet lumière dans les revues spécialisées en lumière, architecture, paysage et urbanisme.

Le prix « jeune concepteur » sera doté d'une prime de 500€ et d'une adhésion à l'ACE pour l'année 2020 en tant que membre actif junior ou affilié.

ARTICLE 4 - Constitution du dossier de candidature

Les dossiers seront présentés dans le cadre strict de la maquette (format powerpoint) jointe au présent règlement.

Un fichier vidéo d'une durée de 2 minutes maximum est accepté.

Il ne sera accepté pas plus de 2 projets pour une même agence.

Les candidats non adhérents à l'ACE devront régler 50 euros de frais d'inscription par dossier.

INSCRIPTION AU CONCOURS « Prix de l'ACEylène » 2019

IDENTITE DU PROJET (nom du projet + nom du concepteur lumière)

- Localisation
- Equipe de maîtrise d'œuvre
- Maîtrise(s) d'ouvrage(s) (préciser public ou privé)
- Installateur(s)
- Fournisseur(s) de matériel
- Montant des travaux (préciser ce qu'il comprend : terminaux éclairage fournis/posés, réseaux, puissance et protection, contrôle, VRD...)
- Chronologie (préciser les différentes phases du projet : esquisse, APS, APD, PRO, DCE, EXE...)

CONTEXTE DU SITE MIS EN LUMIERE (conformément à la maquette jointe)

NOTE D'INTENTION DU CONCEPTEUR LUMIERE (conformément à la maquette jointe)

>> Résumé du projet :

Résumé en quelques lignes en précisant la **photo phare de référence** représentative du projet.

Ceci pour une éventuelle présentation orale lors de la remise des Prix.

>> Développement du projet :

Dans le cadre de sa note d'intention, il est demandé aux candidats d'expliquer en quoi leur projet est pertinent.

NOTE TECHNIQUE DE D'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE (conformément à la maquette jointe)

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE (conformément à la maquette jointe)

- 2 photographies maximum diurnes
- 4 photographies maximum nocturnes

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE (conformément à la maquette jointe)

ARTICLE 5 - Composition du jury

La présidence du jury sera assurée par l'ACE. Le jury sera composé de personnalités agissant dans le domaine de la conception lumière, de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, de la recherche, du journalisme, tous reconnus pour leurs compétences et leurs intérêts pour la conception lumière.

ARTICLE 6 - Droit de communication et d'utilisation

L'ensemble des documents transmis par le candidat est réputé libre de droit pour leur utilisation par l'ACE dans le cadre de la communication sur les « Prix de l'ACÉtylène ».

Au minimum, les photographies devront mentionner clairement les noms du ou des concepteurs lumière, du photographe, du maître d'ouvrage.

ARTICLE 7 - Adresse et contact

Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard pour le **30 août 2019** uniquement par mail :

ace.vincaguezennec@orange.fr

Pour tous renseignements :

Contact : Vinca Guezennec

Téléphone : 02 33 94 48 61 / 06 98 68 53 39

Mail : ace.vincaguezennec@orange.fr



" ...Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli."

*Extrait du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry,
L'allumeur de réverbères*

Ce *Manifeste* est une déclaration publique,